

REGLEMENT du TRAIL Des RAGONDINS le 14 juin 2020

1- Présentation des épreuves

Le Trail des Ragondins est une course à pied qui se déroule en majorité sur les chemins des Basses Vallées Angevines, autour des rivières Sarthe et Mayenne.

2 parcours et 5 épreuves sont prévus :

- 1 trail de 31 km environ en SOLO (Totalité) ou en RELAIS (2 concurrents effectuent environ la moitié du parcours)
 - Boucles C (16 km) puis boucle B (15 km) et arrivée
- 1 trail de 71 km environ en SOLO ou en RELAIS à 4 ou en RELAIS/ DUO avec 8 participants (4 fois 2)
 - Boucle A (24km) puis boucle B (15 km) puis boucle C (16 km) et à nouveau boucle B et arrivée

2- Dates et horaires

Date : Dimanche 14 juin 2020

Programme :

- Trail de 71 km RELAIS et SOLO 3 points UTMB et Dénivelé 690 + et 690 -

→ Départ à 5 h 30 pour les RELAIS à 4 ou les RELAIS / DUO à 8. Arrivées entre 11 h et 13 h 15

→ Départ à 4 h pour des allures comprises entre 7,5* et 9 km/ h. Arrivées entre 11 h 30 et 13 h 30

→ Départ à 5 h 30 pour des allures comprises entre 9* et 11 km/ h. Arrivées entre 11 h 50 et 13 h 15

→ Départ à 6 h 30 pour des allures comprises entre 11* et 12,5 km/ h. Arrivées entre 12 h et 13 h

***Nota très important pour les SOLOS 71 km** : Lors de votre inscription, il vous sera demandé l'heure de départ que vous choisirez. Les allures notées ci-dessus en **ROUGE** sont les allures minimales que nous vous demandons de respecter. Si vous êtes dans une allure inférieure en fin de 3eme boucle (Soit après 55 km de course) la direction de course prendra la décision de vous arrêter, sans pouvoir terminer la course.

- Trail de 31 km SOLO ou RELAIS à 2 1 point UTMB et dénivelé 340 + et 340 -

→ Départ à 8 h 30 et arrivées prévues entre 10 h 30 et 12 h 30

Les départs et arrivées se font au théâtre de verdure en bas du bourg de Cantenay-Epinard, près de la Mayenne.

3- Ravitaillements et aide extérieure: Chaque participant court en autonomie et doit prévoir ses réserves d'eau et d'alimentation sur le parcours. Cependant des ravitaillements, en eau principalement, sont prévus aux km 24, 39, 55 et 71 (arrivée) pour le trail de 71 km et au km 16 et 31 (Arrivée) pour le trail de 31 km et km 7 pour le 10 km.

Les ravitaillements hors zones prévues sont interdits

Toute aide extérieure sur le parcours et pendant la course est interdite. Le port des bâtons est autorisé sur le 71 km

4- Chronométrage : toutes les épreuves sont chronométrées avec puces électroniques. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du participant entraîne sa disqualification

5- Engagements et inscriptions

a. **Limites de participation** : La limite totale des participants sur les 2 courses est fixée à 1000, soit 500 sur chaque

b. **Droits d'engagement** : Les droits d'engagement sont fixés d'une année sur l'autre et sont disponibles sur le site internet et sur les bulletins d'inscription à partir du 1^{er} Janvier de l'année de la course.

c. **Documents obligatoires** : **Pour participer aux épreuves, les documents à fournir sont au minimum :**

1. Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé

2. Le droit d'engagement

3. Une autorisation parentale pour les mineurs

4. Le numéro de la licence et une copie de la licence pour les licenciés FFA (Athlé Compétition, Entreprise, Running et pass Running) / FFtri / FFCO / FFPM avec la mention de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition

ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 1 an, pour les non licenciés ou pour les licenciés d'autres fédérations sportives

Un certificat médical non conforme ou la non présentation de votre licence entraîne la non participation à l'épreuve et le non remboursement des frais d'inscription

Pour le retrait des dossards le jour de la course ou la veille, une pièce d'identité est nécessaire ainsi que la licence pour les licenciés FFA (Athlé Compétition, Entreprise, Running et pass Running) / FFtri / FFCO / FFPM

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir lu le règlement et en accepter toutes les clauses

d. Modalités et Limites d'inscription

1. Les inscriptions se feront en principe par courrier ou par internet www.traildesragondins.fr

2. Les droits d'engagement seront majorés pour les inscriptions à compter de 2 semaines avant la course et à nouveau majorés pour les inscriptions sur place uniquement le samedi 13 juin (dans ce cas la présentation du certificat médical copie papier est obligatoire)
3. Les courses sont réservées aux hommes et femmes en catégories
 - De Seniors à masters (nés en 2000 et avant) sur le 31 km SOLO et de juniors à masters pour le RELAIS à 2
 - De Seniors à masters (Nés en 2000 et avant) pour le 71 km SOLO et de juniors (sauf pour la première boucle de 24 km) à Masters pour les RELAIS à 4 ou RELAIS / DUO à 4 x 2

6- **Podiums, Prix et récompenses**

- Une remise des prix aura lieu sur le site arrivée / départ après les courses
- Des prix seront remis pour les 5 épreuves dans les catégories suivantes
 1. SCRATCH hommes et SCRATCH femmes SOLO 31 et 71 km
 2. Masters catégories 0/1, 2/3, 4/5, 6/7 hommes et femmes SOLO 31 et 71 km
 3. Les 3 premiers RELAIS SCRATCH, 3 premiers RELAIS MIXTE et 3 premiers RELAIS FEMMES des RELAIS à 4 et des RELAIS / DUO à 8 du 71 km
 4. Les 3 premiers RELAIS SCRATCH, 3 premiers RELAIS MIXTE et 3 premiers RELAIS FEMMES des RELAIS à 2 sur le 31 km

Pas de cumul de prix dans 2 catégories (Ex : Un master arrivé dans les 5 premiers du scratch, ne recevra pas de prix dans la catégorie Masters). Le nombre de prix et leur montant seront fixés d'une année sur l'autre, et inscrits sur le site internet et les bulletins d'inscription à partir de début mai de l'année en cours

7- **Désistement**

En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical

8- **Annulation**

En cas d'annulation de l'épreuve indépendamment de la volonté de l'organisation, mais mettant en cause la sécurité des coureurs (Arrêté préfectoral, météo, inondations, épidémies ...), les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Ces informations d'éventuelle annulation seront disponibles sur le site www.traildesragondins.fr

9- **Comportement, propreté, code de la route, respect des propriétés privées et accompagnement**

- Les concurrents doivent respecter le balisage, les consignes des commissaires de course et le code de la route lors des franchissements de route
 - Les participants s'engagent à respecter les propriétés privées (et notamment à ne pas les emprunter en dehors du jour de la course)
 - Il est conseillé d'emporter son téléphone portable avec soi, et Tout concurrent est tenu à porter assistance auprès des autres concurrents en attendant l'arrivée des secours
- Enfin pour courir sur des terrains naturels, il est primordial de respecter leur environnement. Par conséquent, tout participant jetant un gobelet ou l'emballage d'un aliment dans un endroit non prévu à cet effet sera exclu de la course ou disqualifié.
- L'accompagnement des coureurs, par des personnes à pied, en VTT ou engins à roues n'est pas autorisé.

10- **Sécurité et assurances**

- Le parcours est assuré par des signaleurs à chaque traversée de route ou passage délicat. La couverture médicale est assurée par 1 médecin et une équipe de secouristes. Ceux-ci sont habilités à mettre hors course tout concurrent dont l'état physique ou mental est incompatible avec la poursuite de l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, chute ou accidents causés par le non-respect des consignes et du règlement
- L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF associations
- Chaque concurrent licencié est assuré par sa fédération. Il incombe aux autres participants de s'assurer à titre individuel
- "tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation."

11- **Contrôle anti-dopage**

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur ces épreuves

12- **Droits à l'image et cnil**

« Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles ».

« Ces personnes disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'organisation et/ou ses partenaires. Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : traildesragondins@gmail.com